L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 10 JUILLET 1887.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A vendre—Sur la butte du Bayou Sauvage à l'abri de l'inondation, rue Laharpe, entre Tonti et Rocheblave, 2 lots à bâtir, les derniers non bâtis de l'ilet. Aussi trois lots très larges avec bâtisses dans le même ilet. S'adresser à Nicholas Fisher, au coin Laharpe et Dergenois ou à la brasserie, 282 rue Villeré.
10 juil—10 12

A VENDRE—Bonne occasion—Une grocerie et buvette située dans le Second District. Excellente location. S'adresser chez B. H. Flaspoller & Son, 38 rue Tchoupitoulas.
7 juil—3f

A vendre—Son de riz frais à $9 la tonne au moulin à riz de G. A. Lanaux, Nos 71 et 73 Decatur et 16 rue Conti. 2 juil—7f

A vendre à Biloxi—Des propriétés et des terrains. S'adresser 176 rue Canal.
28juin—2sem.

DEMANDES.

On demande—Une jeune fille pour s'occuper d'un enfant de quatre ans, faire le ménage et coucher à la maison. Elle devra être munie de bonnes recommandations. On préfère une personne parlant le français. S'adresser rue des Remparts, 286. 10 juil—1f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Delia Dullanty, femme décédée de Henry W. Pfeffer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21.081—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et le tableau de distribution présentés par Henry W. Pfeffer, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte et tableau.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 juil—10 15 19

Succession de Wm R. Bell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 13.580—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Peter R. Middlemis et Alexander Hill, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er juil—1.5.10

Succession de William Gordon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18.380—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er juillet—1 5 10

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Oliver A. Pierce vs ses créanciers—No 21.531—Ordre de Cour.—Que la cession de propriété offerte par Oliver A. Pierce, soit accepté pour ses créanciers par la cour, qu'une assemblée de ses créanciers soit tenue pardevant W. O. Hart, notaire, le 22 juillet 1887, que H. H. Bryant, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du dit insolvable; que le Shérif civil soit nommé syndic provisoire, et ordonné de prendre charge de l'actif déposé, qu'un inventaire du dit actif soit pris par W. O. Hart, notaire, que W. H. Staub et O. A. Pierce soient nommés et assermentés comme estimateurs pour évaluer la propriété à inventorier, et que dans l'intervalle, jusqu'à nouvel ordre de la cour, que toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 17 juin 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
18 juin—3f en 22 juillet

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Albert Cammack vs ses créanciers.—No 21,497—Division C—Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire Albert Cammack, individuellement et comme membre de la raison sociale de Renshaw Cammack & Co. soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Omer Villeré, Esq., notaire en cette ville, LUNDI, le 18ème jour de juillet 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Bernard McCloskey, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 13 juin 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
14juin—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Dans l'affaire de l'insolvabilité de J. P. Sarrazin's Sons & Co.—No 19.019—Division D—Ordre de Cour—La présente pétition étant prise en considération, il est ordonné qu'une réunion des créanciers de l'insolvabilité de J. P. Sarrazin's Sons & Co. soit convoquée par avis légal le LUNDI 8ème jour d'août 1887, dans le but de délibérer et de déterminer quelles seront les dispositions de la vente ou l'administration de l'actif restant dans l'insolvabilité; la dite réunion devant avoir lieu pardevant R. C. Stockton, notaire, à son bureau, No 6 rue Carondelet, en cette ville, et conformément à la loi.
Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1887.
N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
6 juil—5f au 8 août

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 21 120—Division D, dans l'affaire de Peter X. Glaser demandant une monition.

A tous ceux que le présent avis concerne.

Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite le 13 août 1886, l'Etat de la Louisiane, par l'entremise du collecteur de taxes d'Etat du district inférieur de cette ville, vendit à Jacob Roth, Joseph Schemel et John Stumpf, conformément aux règlements de l'acte No 82 de 1884, de la propriété suivante ci-après décrite, à savoir:

CINQ CERTAINS LOTS DE TERRE, dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés sur les rôles d'assessement comme lots Nos 4, 5, 6, 7 et 8 dans l'ilet No 175 borné par les rues Congrès, Elmire, Dauphine et Royale, les dits lots Nos 4 à 8 mesurent 228 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, assessés pour les années 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, au nom de Rufus Waples et étant la même propriété achetée par le dit Rufus Waples le 22ème jour de mars 1865 et décrite comme suit, à savoir:

CINQ LOTS DE TERRE dans le faubourg Bouligny, Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Casacalvo (maintenant Royale), Grands-hommes (maintenant Dauphine), Elmire et Congrès, désignés comme lots Nos 3, 4, 5, 6 et 7, le lot No 3 mesure 45 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, entre les rues Casacalvo et Grands Hommes; le lot No 7 forme l'encoignure des rues Grands Hommes et Dauphine et mesure 45 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur et face à la rue Grands-Hommes, comme le tout plus amplement expliqué dans le document de taxe exécuté par Charles Cavanac, collecteur de taxes d'Etat pour le district inférieur de cette ville, par acte devant A. A. Ker, notaire, à Jacob Roth, Joseph Schemel et John Stumpf, le 13ème jour d'août 1886 pour lesquels les dits acquéreurs ont payé la somme de soixante quinze piastres pour la dite adjudication. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 124, folio 345.

Et attendu que Peter X. Glaser a acheté la dite propriété des dits Jacob Roth, Joseph Schemel et John Stumpf pour la somme de cinq cent piastres comptant, comme le tout est expliqué par une copie certifiée d'un acte de vente par les dits Jacob Roth, Joseph Schemel et John Stumpf à Peter X. Glaser, pardevant John R. Legier, notaire, le 19ème jour de mai 1887, les dites copies du document sont annexées à la pétition en liassée dans cette affaire et y faisant partie. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 88, folio 530, et livre 124, folio 754.

Et attendu que Peter X. Glaser a fait application à cette cour pour une monition en annonce conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870 connus comme les Statuts Revisés de la Louisiane.

Donc, dès maintenant toutes les personnes intéressées dans la dite propriété sont citées aux noms de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans à faire valoir, si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation à la propriété par suite de toute informalité quelconque dans les annonces, procédures, publications, assessements, descriptions, ou adjudication d'après lesquelles les ventes ci-dessus mentionnées ont été faites; ou toute irrégularité ou illégalité dans les notices, époque et genre de la dite vente ou toute autre défectuosité quelconque dans cette affaire, ces personnes sont requises de présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.

Bureau du Greffier Cour Civile de District, Nouvelle Orléans, 3 juin 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
14 juin—

PAR BEN ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District, rue de la Commune, entre les rues Johnson et Galvez.

Dans l'affaire de Mme Fannie Lund, épouse de Joseph Moon vs Mme Vve John Lund et als.

Vente pour effectuer un partage.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E—No 20,697.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau 18 rue Bourbon—SAMEDI, 6 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, rendu le 28 juin 1887 et signé le 2 juillet 1887, décrétant un partage, je procéderai à la vente des objets ci-après décrits, savoir—

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes qui y sont attachés, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Commune, Galvez, Johnson et Palmyre, désigné par le No 24 et mesurant 26 pieds et 4 lignes de façade rue de la Commune, sur 102 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—comptant. Acte de vente pardevant Geo C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur qui, en outre, du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt comptant de 10 0/0 sera exigé sur les lieux pour assurer la vente.
9 juillet—6,13,20,27—ao

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

Bureau No 33 rue du Camp.

DOUZIÈME ÉTAT DE SITUATION ANNUEL

CONFORMÉMENT à l'Article 10 de sa Charte, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1886:

Primes sur risques d'incendie	$ 99,705 12	
de rivières	3,399 55	
maritimes	3,427 90	
		$106,532 57
A ajouter primes non acquises pour 1885		29,613 70
		$136,146 27
A déduire:		
Pertes d'incendie	$40,505 97	
Pertes de rivières	2,084 50	
Pertes maritimes	1,252 95	
Réfaction	10,071 41	
Réassurances	10,070 71	
Primes remboursées	6,802 79	
Dépenses, Commissions, Taxes, Loyer Board of Underwriters, Babcock, Corps de patrouille, etc., moins escompte et intérêt	16,349 52	$87,137 85
		$49,008 42
Réservé pour pertes non réglées	$3,431 56	
Intérêt déclaré le 1er juillet 1886	7,307 23	
Intérêt et dividendes déclarés ici	15,318 81	
Réservé pour primes non acquises, de 1886	22,950 82	
	$49,008 42	

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets d'action	$4,918 23	
Prêts sur nantissement et hypothèque	162,749 29	
Billets à ordre	5,336 56	
Propriétés foncières	15,000 00	
Argent comptant et argent en banque	69,304 94	
Primes en voie de collection	39,465 89	
Meubles de bureau divers	4,448 53	$301,223 44

PASSIF.

Capital	$150,000 00
Réserve pour pertes non estimées	3,431 56
Intérêt et dividendes	24,943 53
Réserve pour primes non acquises, Fonds de réserve et surplus	122,848 35
	$301,223 44

L'exposé ci dessus est une copie fidèle et exacte prise dans les livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 19e jour de janvier 1887.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1887.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt et les dividendes suivants, sur demande:
DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an.
VINGT CINQ POUR CENT de dividende sur les primes participantes, avant aoht.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

J. ALEXANDER, LEON BERTOLI,
H. H. BIERHORST, PHIL. BECK,
PETER BLAISE, P. EGAN,
H. ELLERMAN, JNO. FITZPATRICK,
C. T. GAUCHE, CHAS HEMARD,
A. H. ISAACSON, I. N. MARKS,
A. A. MAGINNIS, WASH. MARKS,
T. PRUDHOMME, A. H. SIEWERD,
OTTO THOMAN, JNO. EVERETT.
25 janv—Mar Jeu—1 mois

DATE DE FONDATION 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLÉANS.

(New Orleans Insurance Company of New Orleans.)

Etablie en 1805.

BUREAUX : 3 rue Carondelet, entre Canal et Commune.

CAPITAL - - - $500,000

J. TUYES, Président,
A. SCHREIBER, Vice Président,
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

CHAS. T. DUGAZON, EDWD. J. BOBET,
PIERRE POUTZ, H. GALLY,
D. FATJO, A. SCHREIBER,
CHAS. E. SCHMIDT, THEO. BRIERRE,
JULES TUYES, W. C. C. CLAIBORNE JR.,
GUS. PITOT, J. W. HINCKS.
24 fév—1an

Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE ORLÉANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

Payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN.......Président
CHAS. H. DOLSEN.......Vice-Président
CHAS. E. RICE.......Secrétaire

Directeurs:

Joseph Bowling, James T. Rodd,
Geo. W. Sentell, Sam'l H. Kennedy,
W. B. Conger, Alfred Moulton,
U. Marinoni, W. R. Lyman,
Harry L. Flash, Chas. H. Dolsen,
J. J. Reiss, S. C. Coulon,
Lucien Delery, Charles Newman,
Z. D. Wallace, M. Gillis,
R. F. W. Bachman, C. K. David,
Wm. Garig, A. Rosenfield,
John D. Fisher, Chas. A. Rice,
Joseph Hohn, Charles M. Whitney,
D. R. Calder.

Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10juil 86—1an

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. V. Charpantier vs. Henderson McCray.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20 922—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI, 20 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Millaudon, Anne, De Armas et Lower Line, désigné comme lot vingt-deux dans l'ilet numéro trente-deux. Le dit lot numéro vingt-deux mesure trente pieds de face à la rue Anne et forme l'encoignure des rues Anne et Millaudon sur une profondeur de cent cinq pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18juin—18,25—2,9,16,20juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bijouterie, Travaux en cheveux, Meubles, etc.

O. A. Pierce vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21.531—En vertu d'un ordre de vente, daté 7 juillet 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 18 juillet 1887, à 10:30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No. 201 rue du Canal—

Le contenu de la dite propriété consistant d'un grand assortiment de bijoux, montres, pendules, fleurs artificielles, travaux en cheveux, etc.; aussi, un lot de meubles, installations à gaz, divers objets, etc., selon un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans et syndic provisoire dans cette affaire.
8juil—8 12 16 17

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Halfdam Rordam vs ses Créanciers—No 21,516—Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Halfdam Rordam soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant E. J. Blanchard, notaire en cette ville, le VENDREDI, 8ème jour de juillet 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne ainsi que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 17 juin 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
19 juin—3f en 30j

L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:

73 — CHARTRES — 73

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 12 JUILLET 1887.

GROS LOT: $150,000

AVIS.—Billets $10 seulement, DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de...	5,000..	20,000
20 Lots de...	1,000..	20,000
50 Lots de...	500..	25,000
100 Lots de...	300..	30,000
200 Lots de...	200..	40,000
500 Lots de...	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000	50..	50,000
2,179 Lots s'élevant à........		$535,000

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express [à nos frais]. Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Adrien Bennet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 29,549.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Moreau ou Chartres, Casacalvo ou Royale et la Paix, le dit lot mesure dix-huit pieds huit pouces de face à la rue Esplanade sur une profondeur de cent pieds.

Ensemble avec les quarante deux actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui se trouvent attachées à la dite propriété.

Les bâtisses et améliorations sur le dit lot comprennent une maison en briques à trois étages, avec verandah sur la façade, No 57 rue de l'Esplanade, dépendances, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera vendue définitivement et adjugée au plus offrant pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira deux billets (bonds) séparés portant intérêt respectivement à raison de huit et dix pour cent par an, à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final. Les dits billets devront être pour le montant total de la réclamation du plaignant, maintenant due, ou pour la proportion de la réclamation du dit plaignant, d'après le montant qu'atteindra la propriété—la dite réclamation du plaignant maintenant due étant comme suit:

Conditions—Comptant pour payer la réclamation du demandeur, savoir: la somme de deux cent dix dollars avec 10 pour cent d'intérêt à partir du 1er novembre 1882 jusqu'à paiement; en outre, une somme de cinq cent quatre dollars, montant de contributions des dites actions avec 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1881; 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1882; 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt quatre dollars à partir du 1er décembre 1883; 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1884; 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1885; et 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1886. Les dits billets (bonds) doivent rester garantis par hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à paiement final. L'acquéreur devra déduire du prix de son enchère et payer comptant le montant des frais d'impression, de shérif, de greffier, etc., se montant à peu près à Deux cent dollars, et de plus les taxes d'Etat de paroisse et de municipalité sur ladite propriété se montant—tout payé. L'acquéreur assumera en outre le reste du montant dû sur les actions, savoir: Trois mille deux cent soixante-seize dollars. La propriété restera hypothéquée spécialement pour garantir la dette ci-dessus; il assumera aussi toutes les obligations d'un actionnaire de la dite banque pour les dites quarante deux actions.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
29 juin—29—juil 6.13.16

ASSURANCES.

Dix-septième Etat Annuel

—DE—

L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886:

Primes reçues:		
Sur risques de feu		$220,184 35
Sur risques de marine		10,142 18
Sur risques de rivière		5,696 66
		$245,023 19
A ajouter, primes non acquises de 1885		136,280 00
Primes totales		$381,303 19
A ajouter, intérêts et profits et pertes		19,476 90
Revenus		$400,780 09
A déduire, pertes payées		
Sur risques de feu	$169,571 88	
Sur risques de marine	16,624 89	
Sur risques de rivière	358 19	
	$186,554 96	
Retour de primes et cancellations	10,089 64	
Commissions et réfactions (rebates)	41,135 19	
Réassurances	25,795 55	
Taxes et licences	2,242 52	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.	33,064 66—	$298,882 52
Sublicat		$1,10897 57
Primes non acquises de 1886	$ 70,255 00	
Pertes ajustées et non ajustées	30,443 94	
Balance	1,198 63—	$101,89757

ACTIF.

Argent en caisse	$ 27,116 22
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents en Europe	3,618 90
$10,000 Bons des Etats Unis 4 0/0	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle Orléans	128,910 00
$56,940 Bons à Primes de la Nlle-Orléans	64,342 20
Primes en voie de recouvrement entre les mains d'agents	30,718 82
Prêts sur hypothèque	47,484 34
Effets à recevoir	2,865 00
Billets à recevoir pour primes	3,408 55
Actions et autres valeurs	12,669 52
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
Total	$351,353 55

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle Orléans.
G. LANAUX, Président.
GEO. LANAUX, JR., Secrétaire p. t.
Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 7 janvier 1887.
CHAS G. ANDRY, Notaire

COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'.

NOUVELLE-ORLEANS, 14 janvier 1887.

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886:

PRIMES.

Sur risques d'incendie	$375,475 85	
Sur risques de rivières	27,927 25	
Sur risques de mer	4,855 54	
		$408,258 64
A ajouter primes non terminées de 1886		$120,704 00
		$528,962 64
A déduire—		
Primes non terminées de 1886	$125,511 00	
Cancellations	49,320 46	
Réassurances	20,841 87	
Commissions et réfaction	58,709 81	
		$254,383 14
		$274,579 50
A ajouter:		
Intérêt et escompte	$42,472 96	
Reçu pour sauvetage	4,171 71	
Gain dans les valeurs du marché actif	7,022 00	
Intérêt reçu et sauvetage dû	4,415 46	
		58,068 13
Revenu net		$332,662 63
A déduire, pertes payées—		
Incendie	$188 350 01	
Rivières	12 934 86	
Mer	691 90	
Total	$204,476 77	
Dépenses générales et dépenses du Board of Underwriters, salaires, Impressions fournitures de bureau et annonces	63,220 81	
Taxes d'Etat et de ville	11,069 20	
		$278,766 78
		$53,895 85
Intérêt dividende de quatre pour cent en juillet 1886		28,000 00
Balance		$25,895 85
Montant dû, pertes non réglées et non payées		28,687 71

La compagnie possède l'actif suivant:

ACTIF.

Argent comptant	$23,894 18	
Argent déposé au Trésor de l'Etat du Mississipi	25,000 00	
Billets à ordre, billets avec garantie collatérales, valant	152,926 00	
Billets à ordre, billets hypothécaires, valant	50,731 05	
Billets à ordre, billets à primes, valant	14,841 45	
Bons des Etats Unis, valeur du marché	32,000 00	
Actions de la Compagnie du Gaz et autres actions, valeur du marché	45,150 00	
Bons de la ville de la Nlle-Orléans et du Cotton Exchange, valeur du marché	357,012 00	
Propriétés foncières, évaluées à	121,250 00	
Comptes en cours de collection et balance		
Cotés par agents	63,995 62	
Intérêts accrus sur actions et prêts	[illegible],415 46	
Sauvetage dû, évalué à	1,000 00	
Meubles de bureau	3,000 00	
		$894,215 76

PASSIF.

Fonds Capital	$700,000 00	
Primes non acquises	125,511 22	
Dividende non payés	3,132 00	
Pertes non payées	28,687 71	
Profits et pertes	36,884 83	
		$894,215 76

Ce qui précède est un état exact et correct copié des livres de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, ce 14 janvier 1887.
(Signé) GEO. O. PREOT, Notaire.

TRUSTEES.

John I. Noble, John I. Adams,
John Chaffe, Chas. B. Black,
Thomas Day, R. M. Walmsley,
Sam'l Delgado, A. B. May,
Jas. T. Rodd, Samuel H. Boyd,
Wm. J. Behan, Jules A. Blanc,
B. F. Eshleman, W. H. Badinger,
C. J. Leeds, Jas. McConnell,
A. T. Janin, James Buckley,
Louis Bush, L. O. Fallon,
Brittin, Rich'd Milliken.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles neufs, Meubles, etc.

Tennessee Furniture & Chair Co. vs. G. M. Schmidt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,214—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 19 juillet 1887, à 10:30 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

En mon entrepôt rue Ste. Anne, entre les rues Royale et Chartres, un vaste assortiment de meubles neufs, etc., le contenu d'un magasin de meubles transporté à mon dit entrepôt, selon un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8juil—8,12,15,19.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joaquim Infante Rossell vs. Mme Célestine Chastant, Veuve de Dr C. C. Turpin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,346.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 23 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, St. Philippe, Chartres et Ursulines, mesurant, au pied français, vingt-neuf pieds, plus ou moins, de face à la rue Royale, sur une profondeur de cent un pieds, plus ou moins, borné sur le côté de la rue Ursulines par la propriété qui appartient ou qui a appartenu à M. Fleitas; sur l'autre côté, vers la rue St. Philippe, par la propriété qui appartient ou qui a appartenu à E. Bermudez. Etant la même propriété que la défenderesse a acquise de C. C. Turpin, conformément à un acte passé pardevant Alexandre Emile Bienvenu, notaire, en date du 31 octobre 1870.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
22juin—22,29—6,13,20,23juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Patrick Bean vs. Lizzie Gorden.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,40[illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains terrains situés dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Valmont, Laurel, Léontine et Live Oak (Constance aujourd'hui), désignés par les lettres H et I sur un plan de Louis H. Pilié, arpenteur de la ville, sous la date du 23 février 1884, et annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, en cette ville, sous la date du 2 avril 1884. Les dits terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun, sur le dit plan, trente pieds, plus ou moins, de façade rue Valmont; trente pieds, plus ou moins, de largeur à l'arrière, sur une profondeur égale et uniforme, entre lignes parallèles, de cent vingt quatre pieds. Les dits terrains précédemment désignés par les numéros Six et Sept, et Huit et Neuf, ainsi que le tout est indiqué sur un plan annexé de Louis H. Pilié. Les dits terrains se touchant du côté de la propriété de la rue Constance, maintenant ou anciennement appartenant à Benson.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, passages et avantages y appartenant en quelque sorte. Etant la même propriété que la défenderesse a acquise de Patrick Bean par achat pardevant Bulaisière Rouen, notaire, le 24 mai 1886.

Saisie dans la susdite affaire.

Conditions—1° Comptant suffisamment pour payer la réclamation du demandeur, due maintenant, soit trois cent quatre vingt-cinq piastres et soixante-trois sous et un tiers ($385 63 1/3), avec intérêt au taux de huit pour cent par an du 24 mai 1886 jusqu'à parfait paiement; cinq pour cent sur le dit montant, principal et intérêt, pour honoraires d'avocat, trois dollars, coût du protêt; les frais de procès de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence de la somme de son enchère) le paiement de deux billets à ordre en date du 24 mai 1886, souscrits par la défenderesse à son propre ordre et endossés par elle, payables respectivement deux et trois ans après leur date de souscription et portant intérêt au taux de huit pour cent par an à partir de leur date jusqu'à parfait paiement et garantis par une hypothèque sur la dite propriété, concurremment avec la réclamation du demandeur. L'acquéreur assumant toutes les obligations de l'acte d'hypothèque, conformément à l'acte passé pardevant ledit Rouen, notaire, le 24 mai 1886, relativement à l'assurance, honoraires d'avocat, etc.

3° Le reste du prix d'adjudication (s'il y en a), comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 juil—6,13,20 27—août 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Arthur Denis vs William Farrell et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20,636.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 30 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain ensemble avec tous les droits, voies, avantages, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par la ligne inférieure du Parc de Ville (Upper City Park) les rues Magazine, Calhoun et Camp, et connu comme lot numéro vingt huit de Burtheville, le dit lot est désigné par le numéro trois sur un plan du dit ilet dressé par Arthur de Armas, député voyer de ville, en date du 21 avril 1884 et annexé à un acte de vente du dit numéro au dit Arthur Denis, par G. Flynn, passé pardevant Geo C. Preot, notaire, le 27 septembre 1884, et mesurant conformément au dit plan vingt huit pieds cinq pouces de façade sur la ligne inférieure du Parc de Ville, (Upper City Park) sur une profondeur de cent vingt-six pieds six pouces et six lignes entre lignes parallèles.

Acquis par les défendeurs de Charles A. Denis conformément à un acte passé pardevant George C. Preot, notaire, en date du 22 novembre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 juin—juil 5 12,19 26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Philip Thompson vs. Delia F. Finnegan et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,300—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 13 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain nu, avec les avantages qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Delachaise, Chippewa et Jersey et l'Avenue de la Louisiane, désigné par le numéro dix (10) sur un plan fait par Edgar Pilié, architecte, le 22 mai 1882, et mesurant, conformément au pied américain, trente pieds et neuf pouces de face à l'Avenue de la Louisiane, sur une profondeur de cent vingt huit pieds de face à la rue Chippewa, et forme l'encoignure de la rue Chippewa et de l'Avenue de la Louisiane, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que la défenderesse, Mme Finnegan, a acquise de Louis P. Delachaise, conformément à un acte passé pardevant James Fahey, notaire, en date du 30 mai 1882.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 juin—11 18 25 juil 2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Carondelet Canal and Navigation Company vs. Otto Touché.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,999—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 20 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le quart nord-ouest de la section dix dans le township douze sud, range onze est, district sud-est, et du fleuve, Louisiane, commençant à soixante pieds des bords du Bayou St-Jean, étant l'arrière ou la partie du fond de la propriété acquise par Otto Touché de Joseph R. Bres, pardevant A. A. Ker, notaire, le 23 février 1884, et plus amplement décrite sur un plan fait par H. Grandjean, ingénieur civil, le 9 et 10 janvier 1884, une copie du dit plan est annexée et fait partie du dit acte de vente pardevant Ker, notaire, en date du 17 janvier 1884.

Aussi, tous les droits, titres et intérêts du dit Touché à cette partie ou portion de la propriété ci-dessus décrite sur le dit plan, à savoir: Toute la façade de la dite propriété sur le dit Bayou St-Jean, de la profondeur de soixante pieds à partir des bords du dit Bayou, ayant, conformément au plan, quatre acres et soixante-trois centièmes d'acre.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 juin—18 25 juil 2 9 16 20

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,399—Division "D" sur la déclaration de John McMains demandant pour une monition.

A tous ceux que cela concerne: Attendu que John McMains de la ville de la Nouvelle-Orléans a acheté le 1er juin 1885, à une vente du percepteur de taxes, faite sous l'autorité de l'acte No 82 de l'année 1884, la propriété décrite ci-après.

Un certain lot de terre dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Première, St Denis, Dryades et Deuxième désigné comme lot No 2, mesurant 29 pieds de face à la rue Première sur une profondeur de 100 pieds, pour la somme de $85 et toutes les taxes subséquentes à l'année 1885, et a enregistré sa pétition dans cette Cour demandant une monition. Par conséquent maintenant, toutes personnes qui peuvent établir un droit quelconque sur la dite propriété à cause d'informalité dans les avis de procédure, notice ou assessment ou toute autre informalité, sont notifiées de faire valoir leurs raisons dans les trente jours qui suivront cette date, pourquoi la dite vente ne serait pas confirmée et homologuée.

Bureau du Greffier Cour Civile de District. Nouvelle-Orléans, 2 juin 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge
(Signé) JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
3 juin—4f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—George R. Stone vs. ses Créanciers—No. 21,621—Ordre de Cour—Que la dite pétition soit enregistrée et qu'une réunion des créanciers de George R. Stone soit tenue pardevant R. C. Stockton, notaire, le 16 juillet 1887, à 11 heures A. M., afin de prendre en considération et de voter sur son application pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit George R. Stone soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 26 juin 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
8juil—3f en 16 juil

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

CAPITALISTES ATTENTION.

PLACEMENT ATTRAYANT.

Le Ocean Saw Mill.

Machines, Bouilloires, Pompes à vapeur, Outils, etc., dans le Sixième District, faisant face au fleuve Mississipi avec droit de Batture.

Cette grande portion de terre adjacente à ce qui est mentionné ci-dessus.

Treize splendides terrains sur les rues Water et Front.

Cinq terrains sur les rues Tchoupitoulas et Front.

Un splendide ilet de terre amélioré borné par les rues Valence, Bordeaux, Laurel et Jersey.

BRADISH JOHNSON

vs

La Compagnie d'Assurance des Marchands et als.

No 17,965.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale.—SAMEDI, 30 juillet 1887, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 9 juin 1887, et signé le 15 juin 1887, et en vertu de et conformément à un ordre émanant de la même Honorable Cour, en date du 24 juin 1887, dans l'affaire ci-dessus.

1° **Une certaine portion de terre** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de cette ville, désignée par l'ilet No 142, bornée par les rues **Laurel, Jersey, Bordeaux et Valence**, mesurant 250 pieds de face aux rues **Bordeaux et Valence** et 300 pieds de face aux rues **Laurel et Jersey**.

2° **Une certaine portion de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les machines, bouilloires, pompes à vapeur, outils, etc., située dans le sixième district de cette ville, et bornée par les rues **Water, Valence, Bordeaux** et le fleuve Mississippi, et une allée commune mesurant, d'après un plan de Paul A. D'Hémécourt, daté le 28 janvier 1878, 226 pieds de face à la rue **Water**, sur une profondeur entre lignes parallèles d'environ 650 pieds de profondeur et face à la dite allée commune et s'étendant au fleuve Mississippi. Les améliorations comprennent les bâtisses solidement construites connues comme le **Ocean Saw Mill**, toutes bâties avec le meilleur bois de cyprès de choix, environ 70 pieds de large sur 190 pieds de long, avec une aile au dehors de 50 pieds sur 30, avec deux scieries doubles en bois. Un **saw gang edges**, deux slab saws (scies), quatre chevêtres (trimmers), deux sauteuses, un **bull wheel** avec chaînes, une porteuse pour scie avec trois **blocks** à vis, un **racket head block** avec quatre **head blocks**, un butt saw, onze scies circulaires, de grandeurs assorties, un **saw gummer, two fine and three five fine boilers**, une machine à vapeur, un docteur, deux lathe saws, un lot de fer plat pour rail, quatre chars pour le bois, trois citernes, un lot de chaînes et crampons (slugs), six pelles, douze brouettes, une lucile, une roue émeri, un capstan, un canthook, onze morceaux de tuyaux, deux screw plates, un monkey wrench (tourne-vis), deux augers, deux couteaux à dessin, deux morceaux de tuyaux, un lot de ceintures, un coffre-fort et un lot de meubles de bureaux.

La capacité de la scierie est d'environ 50,000 pieds par jour.

Il y a une allée de 90 pieds s'étendant dans le fleuve Mississipi. Située comme elle l'est sur la rive du fleuve avec tous les appareils nécessaires pour ce genre d'affaires, sans frais de fret pour le bois une fois livré, cette scierie doit commander l'attention la plus minutieuse des capitalistes ainsi que ceux qui désirent s'engager dans cette ligne de manufacture lucrative. Les personnes désirant acheter sont invitées à visiter la scierie avant la vente.

3° **Une certaine portion de terre** ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville et bornée par les rues **Water, Bordeaux, Lyon** et le fleuve Mississipi, et mesurant, d'après un plan de Paul A. D'Hémécourt, date le 28 janvier 1878, 150 pieds de face à la rue Water sur environ 600 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et s'étendant au **fleuve Mississipi**.

4° **Huit certains terrains** situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 82, désignés par les Nos 1 à 8 inclusivement, bornés par les rues **Valence, Bordeaux, Water et Front**; et une allée commune, mesurant comme suit: 28 pieds de face chacun sur les rues Front et Water sur une profondeur en moyenne d'environ 109 pieds. Le lot No 1 faisant face à la dite allée commune. Ensemble avec tous les droits de batture des lots 1, 2, 3 et 4, lesquels mesurent ensemble 112 pieds de face à la rue Water et au fleuve Mississippi, sur une profondeur et une façade sur la dite allée commune s'étendant au dit fleuve Mississipi de 650 pieds plus ou moins—mesure américaine, d'après un plan de Paul A. D'Hémécourt, daté le 28 janvier 1878.

5° **Deux certains terrains** situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 82 désignés par les Nos. 7 et 8, bornés par les rues **Tchoupitoulas, Front, Valence et Bordeaux**, et une allée commune, mesurant d'après un plan de Paul A. D'Hémécourt, daté le 28 janvier 1878, 28 pieds de face chacun aux rues **Tchoupitoulas et Front**, sur une profondeur de 104 pieds entre lignes parallèles, le lot No 8 formant l'encoignure des rues **Bordeaux et Tchoupitoulas**.

6° **Trois certains terrains** situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 82, désignés par les Nos 1, 2 et 3, bornés par les rues **Valence, Tchoupitoulas, Bordeaux et Front**, et une allée commune, mesurant d'après un plan de Paul A. D'Hémécourt, daté le 28 janvier 1878, 28 pieds de face chacun sur les rues **Tchoupitoulas et Front**, sur une profondeur entre lignes parallèles de 104 pieds. Le lot No 1 faisant face à la dite allée commune.

7° **Cinq certains terrains**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 80, désignés par les Nos 1 à 5 inclusivement, bornés par les rues **Water, Front, Lyons et Bordeaux**, et mesurant, d'après un plan de Paul A. D'Hémécourt, daté le 28 janvier 1878, 30 pieds de face chaque aux rues Water et Front, sur une profondeur en moyenne de 110 pieds entre lignes parallèles.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un et deux ans en six coupons ou billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 6 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec 5 pour cent de frais d'avocat en cas de procédure, avec hypothèque spéciale et privilège du vendeur, et la propriété devra être assurée et la police transférée, et l'acte devra renfermer toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumera les taxes pour l'année 1887. Actes de vente pardevant N. L. Trist, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
29 juin—29—2 9 16 23 30 juil

Placement d'argent rémunérateur

—DANS L'ACHAT DE—

Propriétés des mieux situées dans le Quatrième District.

Au No 72 rue Rousseau, entre les rues Adèle et Joséphine, un joli cottage élevé de terre.

Du No 46 au No 60 rue Adèle, entre les rues Rousseau et Tchoupitoulas, maisons doubles.

Au coin des rues Rousseau et Adèle, un terrain vague.

Aux Nos. 40 et 42 rue St. André, entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau, et faisant face à la rue Adèle, une maison double.

Aux Nos. 358 et 358 1/2 rue St. Thomas, entre les rues St. André et Ste. Marie, un joli cottage.

Anna Knotzsch et als. vs. Albert Knotzsch et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No. 21,112.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 16 juillet 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 2 juin 1887, et signé le 8 juin 1887, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite:

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Rousseau, Adèle, Tchoupitoulas et Joséphine, désigné par la lettre A sur un plan d'Edgar Pilié, architecte, daté du 6 avril 1887, et mesurant, au pied américain, 55 pieds 10 pouces et 5 lignes de façade rue Rousseau, sur une profondeur entre lignes parallèles de 159 pieds 10 pouces.

Les améliorations portant le No 72 rue Rousseau, consistent en un élégant cottage couvert en ardoises, à distance de la rue, fondations en briques d'environ 7 pieds d'élévation, galerie avec rampe en fer, corridor, salon et 2 chambres à coucher, cuisine, dépendances attenantes avec salle à manger, cuisine et 4 chambres, cabinet, larges galeries, cabinets. Il y a 3 grandes citernes sur des fondations de briques formant caves, deux desquelles sont installées avec étagères. Le terrain est tracé en jardin; il y a de nombreux arbres fruitiers en rapport, beaux orangers doux, figuiers, pêchers, grenadiers, etc., aussi beaucoup d'arbrisseaux et de rosiers. La cour de devant et l'allée latérale sont pavées en briques; et au fond de la cour il y a un poulailler. La propriété est construite de telle façon qu'à peu de frais on en pourrait faire une maison double.

2° Un terrain dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Adèle, Tchoupitoulas, Joséphine et Rousseau, désigné par la lettre B, sur un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, le 6 avril 1887 et mesurant au pied américain, 32 pieds 8 pouces de façade rue Adèle sur 72 pieds de profondeur et de façade rue Rousseau, formant l'angle des deux rues.

3° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Adèle, Joséphine, Rousseau et Tchoupitoulas, désigné par la lettre C sur un plan d'Edgar Pilié, architecte, le 6 avril 1887, le terrain mesure 31 pieds de façade rue Adèle, sur une première profondeur de 30 pieds 2 pouces du côté de la rue Rousseau; de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Rousseau, 5 pieds 1 pouce; de là sur une ligne parallèle à la rue Joséphine, s'étendant vers la rue Tchoupitoulas, 3 pieds; de là sur une seconde profondeur s'étendant vers la rue Joséphine, 36 pieds 10 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Joséphine s'étendant vers la rue Rousseau, 32 pieds 8 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Rousseau, s'étendant vers la rue Adèle, 72 pieds; ensemble avec l'usage d'une allée en commun avec le terrain D qui le touche.

4° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Adèle, Tchoupitoulas, Rousseau et Joséphine, désigné par la lettre D, sur un plan d'Edgar Pilié, architecte, daté du 6 avril 1887, terrain mesurant 28 pieds de façade rue Adèle, sur une première profondeur de 30 pieds 2 pouces du côté de la rue Rousseau, de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Joséphine, 5 pieds 1 pouce; de là sur une ligne parallèle à la rue Adèle, s'étendant vers la rue Rousseau, 3 pieds; de là sur une seconde profondeur s'étendant vers la rue Joséphine et parallèle à la rue Rousseau, 36 pieds 10 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Joséphine, s'étendant vers la rue Tchoupitoulas, 31 pieds 3 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Tchoupitoulas, s'étendant vers la rue Adèle, 36 pieds 10 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Adèle, s'étendant vers la rue Rousseau, 3 pieds; de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Adèle, 5 pieds 1 pouce; de là sur une ligne parallèle à la rue Rousseau, s'étendant vers la rue Adèle, 30 pieds 2 pouces; ensemble avec l'usage de deux allées en commun avec les terrains C et E.

5° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Adèle, Rousseau et Joséphine, désigné par la lettre E sur un plan d'Edgard Pilié, architecte, en date du 6 avril 1887, lequel terrain mesure 28 pieds de façade rue Adèle, sur une profondeur première de 30 pieds 2 pouces, sur une ligne parallèle à la rue Tchoupitoulas, et s'étendant vers la rue Joséphine; de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Rousseau, 5 pieds 1 pouce; de là sur une ligne parallèle à la rue Adèle, s'étendant vers la rue Tchoupitoulas, 3 pieds; de là sur une seconde profondeur de 36 pieds 10 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Joséphine, s'étendant vers la rue Rousseau, 31 pieds 2 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Tchoupitoulas, s'étendant vers la rue Adèle, 36 pieds 10 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Adèle, s'étendant vers la rue Tchoupitoulas, 3 pieds; de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Adèle, 5 pieds 1 pouce; de là sur une ligne à la rue Adèle, parallèle à la rue Tchoupitoulas, 30 pieds 2 pouces, avec l'usage de deux allées en commun avec les terrains D et F.

6° Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Adèle, Rousseau, Tchoupitoulas et Joséphine, désigné par la lettre F sur un plan d'Edgar Pilié, architecte, en date du 6 avril 1887; terrain mesurant 30 pieds 6 pouces de façade rue Adèle, sur une première profondeur de 30 pieds 2 pouces; de là sur une ligne oblique, s'étendant vers la rue Joséphine, 5 pieds 1 pouce; de là sur une ligne parallèle à la rue Adèle, s'étendant vers la rue Rousseau, 3 pieds; de là sur une seconde profondeur de 36 pieds 10 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Joséphine s'étendant vers la rue Tchoupitoulas, 32 pieds 1 pouce; de là sur une ligne parallèle à la rue Tchoupitoulas s'étendant vers la rue Adèle, 72 pieds; ensemble avec l'usage d'une allée en commun avec le terrain E.

Les améliorations sur les terrains désignés par les lettres C. D. E et F se composent de cottages en bois à un étage, couverts en ardoises, avec bâtisses attenantes de 8 chambres à chaque cottage, citernes, lieux d'aisance. Ces cottages portent les Nos 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58 et 60 rue Adèle.

7° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St-André, Adèle, Tchoupitoulas et Rousseau, faisant face rues Adèle et St-André, et mesurant, au pied américain, 30 pieds 6 pouces et 4 lignes de façade rue St-André; 30 pieds 6 pouces et 2 lignes rue Adèle, sur des profondeurs de 137 pieds 9 pouces d'un côté, et 139 pieds 2 pouces de l'autre.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois à un étage, couvert en ardoises, ayant 2 chambres et galerie de chaque côté avec une cuisine double à deux étages, en bois, ayant 4 chambres de chaque côté, 4 citernes, lieux d'aisance, etc., portant les Nos. 40 et 42 rue St-André.

8° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans Quatrième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues St-Thomas et devant Fulton, Chippewa, St André et Ste Marie, désigné par le No 11 et mesurant, au pied américain, 30 pieds de façade rue St Thomas, sur une profondeur de 110 pieds. Les améliorations comprennent une jolie maison cottage double en bois à un étage, retiré de la rue, ayant 5 chambres de chaque côté, galerie devant, auvent à l'arrière, lieux d'aisance, citernes, cour devant briquetée. La propriété porte les Nos 358 et 358 1/2 de la rue St-Thomas.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à un crédit de un et deux ans ou d'un an seulement; aussi au gré de l'acquéreur. La partie à crédit s'il en est payable en billets de l'acquéreur portant 8 0/0 par an d'intérêt de la date de l'achat jusqu'à parfait paiement, toutes les clauses de sécurités comprises dans l'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire public, aux frais de l'acquéreur qui assumera aussi le paiement des taxes de ville dues et exigibles en 1887 et sur dit montant de l'adjudication. Un dépôt de dix pour cent du prix de la vente sera exigé de l'acquéreur au moment de l'adjudication.
9 juin—9 10 11 18 25—2 9 16 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Daniel Browne vs. ses créanciers—No. 21.650 Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Daniel Browne soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Théodore Bakewell, notaire, à son bureau, No 84 rue du Camp, en cette ville, le JEUDI 14 août 1887, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues et que W. E. Murphy, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1887.
(Signé) F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, Division A, maintenant en congé.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
6juil—3f au 4 août

Avis aux Créanciers.

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été payé en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. LeBreton, fondé de pouvoirs (assignee) de N. B. Williams, pour $50,606 83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc payé aucun autre dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM.
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency.)

M. Aronstein,	A. M. Aglesta,
F. Abounte,	A. Alcistor,
Joseph Batt,	Joseph Bragers,
A. Baybi & Co.,	Dr. I Bordes,
W. B Bell,	W. B. Bell, administ'r,
B. Benjamin & Co.,	A. Bedault & Co.,
Louis Balleo,	Bercier & De Smet,
L. Bebolet,	F. Belden,
J. Branden,	F. Breon,
J. F. Bartholomy,	Louis Bauer,
Bornio & Bro.,	R. Beltran,
C. Barbe,	B. E. Barindo,
J. A. Blaffer & Co,	W. Alexandre Bosse.
Jean Ballencie,	J. A. Bordurat,
Samuel Bandera,	Comagerie & Lambert,
James D. Coleman,	F. Calloway, agent.
Amadie Couturie,	P. Caro,
Lucy Curtis,	François Carrere,
Creole Fire Co. No. 9,	Cassidy & Miller,
P. Casse, agent,	P. Casse,
Eugene Coulon,	N. Connell,
J. Cassard,	L. Charest,
J. H. Chipot,	Herman Cartina,
Louis Chaplain,	John Crickard,
Etienne Dubois,	Dubois & Lamaniere,
Mme Louis De Gallo,	P. Duchenne,
T. B. Dunbar,	A. Detamette,
P. Dejan,	J. C. Denis,
Arthur Denis,	De Salzer Hart & Co.,
Dominique Doux,	George Dogan,
O. Drouet,	G. M. Doll,
A. Dumestre,	M. T. Ducros,
Davallier & Co.,	A. De Sainte Gême,
S. Escoffier,	Manuel Elliott,
Percival Forgey,	Florian Flange,
F. B. Fleitas,	Foley, Conger & Co.,
J. A. Fernandez,	A. Fusich,
Fritz & Branden,	Charles Fitz,
J. B. Frank,	M. Fallex,
Gustave Furate,	E. C. Feinour,
Feiber & Gonsenheim,	G. R. Finalay,
Mme Gust. Fournade,	Joseph Gugenheimer,
Joseph Gatzinger,	Generally & Allex,
T. Generelly,	A. Grouchy,
Isadore Giraud,	Fred Good,
Goidenbow & Kelly,	Mme Arecio Guivand,
G. H. Gardner & Co.,	Howard Gorman,
S. Guinault,	J. Garidel,
E. J. Hamilton,	Herman & Vignes,
J. M. Homans & Co.,	George How, M. D.,
Mme Anna Hill,	B. Herren,
C. C. Holtz,	Mme Henry Hébert,
Marx Israel,	Incau Aycock & Co,
Johnson & Manson,	O. B. Johnson,
Jeannenaud & Co,	J. M. Justiniani,
B. Jahrens,	F. Jaufroid,
Harriet Johnson,	Emile Kern,
C. W. Kullender,	Kendig & Co,
Dr E. Kunsemann,	Anatole Léaumont,
Joseph Larrieu,	B. Laplace,
M. Lamason,	X. Lavnisson,
C. L'Hote & Co,	La. Equit. Life Ins. Co.
Edward Lischy,	Lang & Bernheimer,
Labouisse & Dehle,	Mme J. B. Lepretz, Suc.
T. Lafon,	La. Ice Manufact. Co.
G. A. Lanaux,	Peter Lamia,
E. Monteuse & Co,	Charles Manson,
A. J. Montein,	J. Mandin,
M. Mann,	E. Musgrove, agent,
P. Macon,	C. M. Mangin,
J. G. Monroe, curator,	Maignan & Laborde,
Chas Massicu, Succ. de	J. Manaud,
Philip McCabe,	T. Moreau,
Lucien Mallo,	Orville Marigny,
A. May,	V. Maignan,
Dr A. Mercier,	H. Marks,
Michael Meilleur,	Borcille Nivette,
Norton & Beill,	Frank Oberhauser,
A. Olivier & Co,	H. D. Ogden exécuteur,
S. Pablo,	S. P. Parmly, agent,
Mme Anna Perigne,	Pritchard & Beekham,
A. Petit,	Perkins, Swenson & Co,
H. Pedarre,	S. B. Packard,
A. Pallacio,	B. Piffet,
P. Pons,	Planters Cotton Press
A. Quimfe Fils,	E. Rabasse,
E. Roger & Co,	J. Reviere,
J. Straus,	Mme Anna Sarez,
J. E. Sarrazin,	William Sweete,
G. Schmidt,	Southern Ram Culture Asso.
B. Strauss,	Swarbacker & Dryer,
E. M. Scott,	H. F. Starcken,
Smith & Goldsmith,	Schneider & Zuberbier,
F. Sancho,	J. Siegfriend & Co,
D. H. Syne,	S. Ssabary,
J. B. Solari,	J. J. Stewart, trésorier,
David Stewart,	F. Soublet,
Mme M. E. Schuller,	C. B. Singleton,
E. F. Schmidt,	Alfred Shaw,
H. N. Soria,	F. Samasteuth fils,
Nicholas Theodore,	E. A. Terrebonne,
A. Tesson,	S. M. Todd & Co
Samuel M. Todd,	E. A. Tyler,
W. Van Benthuysen,	M. A. Vogel,
E. Vorster,	Jas A. Vignaud,
Philip Wallerie,	François Voirin,
Phine Wagner,	Adolp Wetz,
Wm. Whan, Suc. de	L. A. Wilts,
Wilkerson & Musely,	James Wilson,
B. Wagener,	E. E. White,
E. L. Zell & Co,	M. A. Zounts & Co.

14 juin—15 4,21,30—juillet

VENTES A L'ENCAN

PAR J. V. GOURDAIN.

Articles de fantaisie, notions et jouets.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville—MERCREDI, 13 juillet 1887, à 11 heures A. M., au No 90 rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis, il sera vendu à l'encan. Tout le contenu du magasin d'article de fantaisie et variétés situé au susdit endroit.
Conditions—Comptant sur livraison.
10 juil—3f

PAR W. I. HODGSON.

Meubles et effets mobiliers.

Cottage à double corps de logis, 621 rue de Chartres.

Succession de Catherine Rau, femme de J. D. Schumbrecht.

A l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 13 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magazins, entre les rues Natchez et Gravier, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté du 1er juillet 1887, Dossier No. 21,194, pour le compte de la succession de Catherine Rau, femme de J. D. Schumbrecht, il sera vendu à l'encan:

Un terrain en portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Moreau ou Chartres, Montégut, Casacalvo et Clouet, et mesure 40 pieds de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de 100 pieds, plus ou moins, et entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois, à deux corps de logis, connu comme le No. 621 rue de Chartres et ayant en tout 8 chambres, galerie, citerne hangars, etc. et au même endroit et à la même date, un lot de **meubles de maison et effets mobiliers**, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux; l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1887, en outre de son enchère.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
juil 10—16 17 24 31—août 7 13.

PAR JAS P. GUINAULT.

Résidence encoignure des rues Annonciation et Ste. Marie, désignée sous le No 123 rue Ste. Marie.

Vente pour effectuer un partage.

Alexandre Thenet vs. Pierre Fréasl, tuteur de Alfred Daniel Bajac.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,353.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—En vertu d'un jugement de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu dans l'affaire ci-dessus le 8 juin 1887, et aussi conformément à un ordre ou décret du même juge dans la même affaire le 10 juin 1887, homologuant les procédures d'une assemblée de famille, je procéderai à la vente publique à l'encan, le SAMEDI 16 de juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magazins, entre les rues Gravier et Natchez, la propriété suivante, à savoir:

Un lot de terre d'encoignure situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Annonciation, Ste. Marie, St André et Laurel lequel lot forme l'encoignure des rues Ste. Marie et Annonciation et mesure 29 pieds de face à la rue Ste. Marie sur une profondeur et façade à la rue Annonciation de 123 pieds 10 pouces 5 lignes; ensemble une résidence en bois désignée par le No 123 rue Ste. Marie. Le tout d'après le plan qui sera exhibé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets de l'acquéreur portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement définitif garanti par hypothèque et privilège de vendeur.

L'acte de vente pardevant Jas. Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur, lequel acte contiendra toutes les clauses d'usage relatives au paiement de 5 0/0, honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, assurance et transfert de police, et la clause de non aliénation. Lesquels billets devront être divisés par coupons à la convenance des parties intéressées. La taxe pour l'année 1887 sera assumée par l'acquéreur en outre et en sus du prix d'adjudication, un dépôt de 10 0/0 sera exigé de l'acquéreur au moment de l'adjudication sur le montant de la vente.
11juin—11,18,25—2,9,16juil

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Deuxième District, No. 235 1/2 rue St-Philippe.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier Nos 15,199 et 20,363.

PAR MATHER ET HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 16 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, comme suit:

1° Un ordre de l'hon. H. L. Lazarus, ancien juge Division E, en date du 5 novembre 1886, Dossier No 15.199, dans l'affaire de la succession de Léonville Augustin.

2° Un ordre de l'hon. N. H. Rightor, juge de la Division D, daté du 3 juin 1887, dossier No 20.363, pour le compte de la succession de Hébrelie Dour, à l'encan il sera vendu—

Tous les droits, titres et intérêts des deux successions ci-dessus dans un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Claiborne et Robertson, étant la moitié près de la rue Claiborne du lot désigné par le No 13, sur un plan par Joe Pilié, en date du 9 décembre 1830, et mesurant 15 pieds de face à la rue St-Philippe sur une profondeur de 105 pieds 5 pouces et 1/4 de ligne plus ou moins, et conformément à un récent plan de Stewart & Hoffman, voyers en date du — juin 1887. Les améliorations comprennent une maison-cottage, connue par le No 235 1/2 rue St-Philippe.

Conditions comptant—10 pour cent comptant requis sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Fergus Kernan notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues en 1887.
12 juin—12,19 26—juillet 3,10,16.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Sixième District.

Succession de Jean Marien Rey, décédé.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Dossier No 18,941.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, Bureau No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, 6 août 1887, à midi, à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 24 juin 1887. Dossier No 18.941, pour le compte de la succession de Jean Marien Rey, décédé, à l'encan il sera vendu—

Dix terrains de valeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Dryades, Bacchus (aujourd'hui Baronne), Marengo et Constantinople, et désignés par les Nos de 1 à 5 inclusivement, et de 18 à 22 inclusivement. Les dits terrains de 1 à 5 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Marengo, sur 120 pieds de profondeur. Le terrain No 1 formant le coin des rues Marengo et Baronne. Les Nos de 18 à 22 inclusivement se touchent et mesurent chacun 30 pieds de façade à la rue Constantinople, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le No 22 forme le coin des rues Constantinople et Baronne et d'après un plan de Stewart et Hoffman, voyers en date de juillet 1887.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à 1 et 2 ans de crédit, 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sécurité habituelles. L'acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur; celui-ci devant également payer les taxes dues et exigibles en 1887.
6 juillet—6 13 20 27—août 3 6

PAR HORY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique propriété de résidence,

DANS LE QUATRIÈME DISTRICT.

No. 666 rue Magazine entre Philip et Première.

Ensemble avec LOT DE COTÉ faisant face à la rue Philip.

Dans l'affaire de A. Lehmann vs. S. Forcheimer et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E, No. 21,662.

VENTE POUR EFFECTUER UN PARTAGE.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 30 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magazins, entre Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, rendu le 6 et signé le 10 juin 1887, décrétant un partage je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance, Philip et Première, désignés comme lots A et B, d'après un plan dressé par C. A. Hedden, voyer, en date du 1er mai 1851 et déposé comme plan No 5 dans les archives de William Monaghan, anciennement notaire en cette ville, et par la lettre H, sur un plan dressé par F. Z. Rothhaas, daté le 18 mars 1856 et déposé au bureau de J. B. Marks, anciennement notaire en cette ville, comme plan No 11; les dits lots A et B se touchent et mesurent, chacun, 30 pieds de face à la rue Magazine sur 127 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et le dit lot H mesure 36 pieds 4 pouces et trois lignes de face à la rue Philip sur 127 pieds 2 pouces et 5 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent une élégante maison à deux étages et mansarde, avec toit en ardoises, contenant, au rez-de-chaussée, salons à arches doubles, salle à manger, une librairie octogone, large corridor, cuisine et chambre à provisions. Au second étage il y a cinq belles chambres à coucher, chambre à bains, etc., et au-dessus, deux mansardes bien finies. Aussi, dans le fond, une bâtisse en bois, à deux étages, à toit en ardoises, contenant quatre chambres, hangar, poulailler, etc. La maison se trouve retirée de la rue, et le devant est embelli avec un magnifique grillage en fer, avec pavé dit Stillinger, et parterres à fleurs variées. L'arrière cour est presque entièrement briquetée et contient plusieurs arbres fruitiers.

La maison est magnifiquement décorée et tapissée, et vendue avec toutes les installations à gaz, comprenant de jolis candélabres en cristal. Les salons ont de très beaux manteaux de cheminées en marbre blanc; des lavabos stationnaires et des appareils avec eau froide ou chaude, cuisine avec un magnifique range et une dépense avec des cabinets pour la porcelaine, etc., rendant cette propriété complète sous tous les rapports, et très convenable pour une personne désirant une maison confortable et élégante.

Conditions—Comptant.

Les 17-32mes de l'intérêt dans la propriété ci-dessus décrite sont au nom de Simon Forcheimer et sont enregistrées contre lui et en faveur de ses enfants mineurs, Jacob Forcheimer et Julia Forcheimer, constituant une hypothèque générale qui pèse sur la dite propriété. L'acquéreur retiendra en dépôt cette proportion du prix d'achat jusqu'à la majorité des dits mineurs, et paiera sur ce dit montant un intérêt au taux de 5 pour cent par an. Les âges des mineurs sont comme suit:

Jacob Forcheimer, environ 17 ans; Julia Forcheimer, environ 15 ans.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur; l'acquéreur paiera, en sus et au-dessus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt en comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
30 juin—30 juil 2 9 16 23 30